

Le GONm est une association reconnue d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement, agréée comme association éducative complémentaire de l'enseignement public.



Depuis plus de 50 ans, en œuvrant pour les oiseaux et la nature normande, nous agissons dans l'intérêt général pour la préservation des oiseaux en Normandie. Afin de pérenniser et faire grandir nos actions sur le long terme, **nous avons besoin de vous : rejoignez-nous !**

Nos missions : observer et protéger les oiseaux et leurs milieux, initier et sensibiliser à l'ornithologie

Notre force : plus de 1100 adhérent-es motivé-es et une quinzaine de salarié-es engagé-es au sein de l'association !

Étude et protection des oiseaux

Par votre soutien, vous nous permettez d'agir concrètement pour la protection des oiseaux et de leurs milieux !

Le GONm gère de nombreux espaces naturels variés (marais, îlots rocheux, carrières, bois, plaine, ballastières...) par convention avec des partenaires ou en tant que propriétaire des espaces.

Gestion des espaces naturels

Au sein des réserves, la gestion des milieux permet de sauvegarder la biodiversité et donc de protéger les oiseaux de Normandie : calendriers de fauche, gestion de l'eau, opérations d'inventaire et de suivi, chantiers nature, travaux d'aménagement des espaces...

CONTACTEZ LE GONm



Groupe Ornithologique Normand



181 rue d'Auge 14000 CAEN



secretariat@gonm.org



www.gonm.org



02 31 43 52 56



Lundi au vendredi de 9h à 12h

Pensez à l'environnement, ne jetez pas ce dépliant sur la voie publique

PRÉSERVER
LA BIODIVERSITÉ NORMANDE
POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR



LES ÎLES SAINT-MARCOUF

Réserve ornithologique de l'île de Terre
Réserve Bernard Brailon



ÉTUDE & PROTECTION DES OISEAUX
et de leurs milieux en Normandie



Les îles Saint-Marcouf forment un archipel de deux îles. Très proches, elles sont complémentaires pour les oiseaux marins et de nombreux échanges ont lieu entre ces deux ensembles, seules îles de la Manche orientale. Elles hébergent toutes deux d'importantes colonies d'oiseaux marins et de rivage.

L'accès à l'île du Large est interdit en période de reproduction.

En dehors de cette période, ce n'est possible qu'après autorisation préfectorale.

L'île de Terre est une **réserve** du Groupe ornithologique normand. Elle a été créée le 11 juillet 1967.

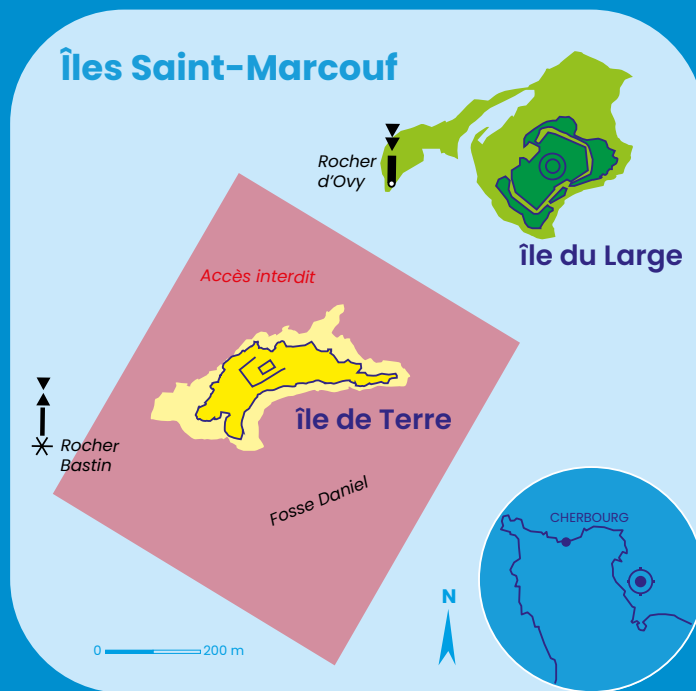
L'accès à l'île est interdit toute l'année.

Tout comme le débarquement, la navigation et le mouillage sont par ailleurs interdits autour de l'île : c'est la zone définie par l'arrêté du Préfet de Maritime de la Manche et de la mer du Nord du 24/07/2019.

Le garde du GONm chargé de veiller à ce que cette réglementation soit respectée, agit conjointement avec le sémaphore de la Hougue et les différents services de l'état qui assurent également la surveillance du site.

Les espèces présentes sont des oiseaux marins : cormorans et goélands.

Et également des oiseaux d'eau et de rivage : aigrettes, huîtriers, tadornes, eiders à duvet, bécasseaux et tournepierres.



Les **grands cormorans**

forment la colonie littorale la plus importante de France. La réserve a été initialement créée pour éviter la disparition de l'espèce : la douzaine de couples nicheurs du printemps 1967 n'avait alors élevé aucun jeune, à cause du dérangement.

Grâce à la protection du site, les **cormorans huppés**, initialement absents, se sont installés lentement. Les effectifs ont ensuite progressé et la population de l'archipel constitue désormais la 3^{ème} colonie française (10% de l'effectif national).



Les goélands ont connu un très fort déclin mais demeurent encore bien présents. Deux espèces nichent sur la réserve : le **goéland argenté** et le **goéland marin**.



D'autres espèces nichent exceptionnellement comme le **eider à duvet**.



D'autres enfin hivernent comme le **bécasseau violet** ou le **tournepipe à collier**.



Et il n'y a pas que des oiseaux, il y a aussi des **phoques gris** !